Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20190926-lmc100000019364-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 02/10/2019
Réception Préfet : 02/10/2019
Publication RAAD : 02/10/2019

Procès-Verbal

Séance publique
du
Conseil départemental
du
1er juillet 2019

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance publique du 1er juillet 2019

-:-

Ordre du jour/État de présences/État des votes

L'an 2019, le 1er juillet de 9h40 à 11h20, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président du Conseil départemental.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET à partir de 10h20
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT

Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN

ONT ÉTÉ ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Laurence PICARD qui a donné pouvoir à M. Ugo PEZZETTA
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

ONT ÉTÉ ABSENTS :

M. Pierre BACQUÉ
M. Arnaud de BELENET jusqu'à 10h20

INVITÉS :

Mme Béatrice ABOLLIVIER (préfète)

- POINT UNIQUE inscrit à l'ordre du jour -

Présentation par Madame la Préfète de Seine-et-Marne du rapport annuel d'activité 2018 des services de l'État dans le Département.

M. LE PRÉSIDENT. Mesdames et Messieurs les représentants des services de l'État, mes chers collègues, je suis heureux de vous accueillir Madame le Préfet, pour ce rapport d'activité des services de l'État. Et je voulais simplement dire en introduction, que bien sûr, je suis avec mes collègues, très heureux de vous accueillir, et de me féliciter des rapports que nous avons avec les services de l'État. Qui sont des rapports réguliers et teintés de franchise et d'efficacité. Et je crois que c'est comme ça que cela doit fonctionner pour l'intérêt général des Seine-et-Marnais et des Seine-et-Marnaises. Voilà. Voyez Madame le Préfet que nous avons des difficultés et que nous avons besoin de financement pour remettre en état notre sonorisation. Un grand merci encore d'être là et je vous laisse la parole pour que vous puissiez nous commenter ce rapport d'activité des services de l'État.

Mme LA PRÉFÈTE. Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux, Mesdames, Messieurs. Avant toute chose je souhaite vous remercier de votre accueil, Monsieur le Président. La présentation du rapport d'activité des services de l'État devant votre Assemblée, devient une tradition en Seine-et-Marne depuis que mon prédécesseur l'a relancée, il y a trois ans. Les échanges que nous avons pu avoir avec nos concitoyens, à l'occasion du Grand Débat National en début d'année, nous ont montré l'importance de faire preuve de pédagogie dans la présentation de notre action, tout en ne cachant rien des difficultés que les élus, comme l'État, doivent relever conjointement. Je souhaite donc axer mon intervention d'aujourd'hui, autour de quatre grands thèmes qui tiennent particulièrement à cœur, je le crois, à nos concitoyens et dont je sais qu'ils retiennent également votre attention. Il s'agit premièrement de la présence renforcée des services au public, deuxièmement de la sécurité et de la protection des personnes, troisième point, la coopération entre l'État et les collectivités, plus que jamais nécessaires dans plusieurs domaines, et enfin l'activité économique et les projets structurants du Territoire, sur la présence des services au public, qui contiendra elle-même plusieurs sous-parties. Cette exigence de nos concitoyens est apparue avec force pendant le Grand Débat. Certains habitants de Seine-et-Marne, particulièrement en zone rurale, ont pu parfois ressentir une forme d'abandon lorsque des services publics fermaient ou étaient recentralisés, les privant des points de contacts habituels pour effectuer leurs démarches. Cette demande a été entendue au plus haut niveau de l'État, et les initiatives annoncées par le Président de la République et par le Premier Ministre, visent à y répondre très directement. Il s'agit tout d'abord de l'installation progressive des maisons France Service, qui illustrent parfaitement cette volonté du Gouvernement de réinstaller les services publics au cœur des territoires. Ce projet reprend le principe des maisons de services au public, que vous connaissez : proposer un panier de services de proximité dans un guichet polyvalent. Ce panier de services sera élargi par rapport au MSAP, et devra impliquer, au minimum, onze opérateurs, notamment la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi et La Poste, même si déjà, on a un certain nombre de Maison de Services au Public, qui en ont presque autant. Nous dépasserons ainsi les frontières entre les administrations, pour offrir à nos concitoyens, au plus près de chez eux, une gamme étendue de services réunis en un seul lieu. La Seine-et-Marne dispose actuellement de 23 Maisons de Services au Public, des parties du territoire ne sont cependant pas couvertes. Je pense au centre et à l'est du département. Nous devrons travailler ensemble pour définir les zones qui devront être choisies en priorité, dès que seront précisées les modalités de ce dispositif des Maisons France Services, parce que nous n'avons pas encore la circulaire de mise en œuvre. C'est la raison pour laquelle je me permets d'insister, il vous faut finaliser l'adoption du schéma départemental d'améliorations d'accessibilité des services au public, qui a été élaboré en collaboration avec vous. Il est le socle de cette réponse de proximité, et il nous appartiendra de veiller justement à la cohérence, ou à la complétude du SDAP avec l'implantation des Maisons de France Service. C'est dans ce registre de réorganisation des services au public, que s'inscrit également le projet de refonte du réseau de proximité des finances publiques. L'objectif essentiel, c'est d'augmenter le nombre de points de contact pour

le public, en Seine-et-Marne. Cette refonte, elle vise à tirer parti des évolutions des attentes des usagers, comme l'ouverture de nouvelles plages horaires ou la dématérialisation et les échanges, notamment par internet, pour organiser différemment les services. D'un côté, de concentrer et spécialiser certaines tâches, non en contact avec la population, pour gagner en efficacité. De l'autre, apporter une offre de services élargie, en augmentant les sites où un accueil de proximité sera assuré. Les bénéfices de cette réforme seront très visibles dans notre département. Aujourd'hui, telle qu'elle est envisagée, elle se traduira par une présence des finances publique dans 17 communes, alors qu'aujourd'hui, il n'y a que 17 dans laquelle l'on peut avoir un contact. Soit donc dans 36 communes demain, soit 17 de plus qu'aujourd'hui. Ce qui fait une augmentation de 30 % des points de contact du Département. Nous visons en fait l'objectif, que chaque usager ait un point d'accueil situé à moins de 30 minutes en voiture de son domicile. Pour se faire, la Direction des Finances Publiques s'appuiera notamment sur les futurs Maison France Services, comme elle l'a déjà fait dans certaines Maisons de Services au public. Les collectivités territoriales seront également mieux accompagnées dans cette réforme, puisque dans chacune des 22 intercommunalités, il y aura un cadre des finances publiques, dédiées aux Conseil des décideurs locaux. Cette restructuration se fera en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, élus, syndicats, agents, le Ministre l'a annoncée. Et cette période de concertation a déjà débutée avec le Conseil Départemental et la Direction des Finances Publiques. Elle se poursuivra avec les élus locaux et Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques est à votre disposition pour vous présenter la réforme dans votre territoire, si vous le souhaitez.

J'aborderai maintenant, toujours dans ce service au public, un sujet qui nous concerne particulièrement en Seine-et-Marne, la lutte contre la désertification médicale, qui est un chantier prioritaire. Pour cela, nous allons pouvoir nous saisir de nouveaux leviers d'actions qui ont été créés récemment. Je pense aux communautés professionnelles territoriales de santé, prévu par le projet de loi, « Ma santé 2022 », qui permettent aux professionnels de santé, de mieux se coordonner afin de se dégager du temps patient. Les modalités d'organisation de ces communautés professionnelles territoriales de santé, ont fait l'objet d'un accord au niveau national, entre les représentants des médecins et l'assurance maladie, qui a été signée le 20 juin dernier. Leur déclinaison territoriale est donc désormais possible. Ces communautés professionnelles territoriales de santé ont vocation à couvrir des territoires entre 20 000 et 175 000 habitants. Pour se faire, l'ARS et l'Assurance maladie vont entamer des discussions avec des regroupements des PCI, selon des périmètres à définir. Une première réunion a eu lieu, avec le Pays de Fontainebleau, Moret-sur-Loing et la communauté de commune de Nemours. Le Provinois l'a prévu dans son contrat local de santé. S'en suivront dès la rentrée, les autres réunions pour couvrir l'ensemble des départements, qui est éligible sur la totalité de son territoire, à ce dispositif. La création des assistants médicaux est un autre outil pertinent, il permet de confier des actes simples mais chronophages comme la prise de tension, l'habillage, la saisie du dossier administratif, etc. à une personne formée spécialement, qui sera auprès du ou des médecins où elle sera affectée, afin de dégager au médecin, plus de temps médical. Ces deux dispositifs bénéficient d'un financement de l'Assurance Maladie et de l'accompagnement de l'État. L'ARS et l'Assurance Maladie engageront dès le mois de septembre, des échanges larges dans les territoires, associant donc l'ensemble des professionnels de santé libéraux, les élus territoriaux, les acteurs de santé intéressés. Parce qu'il s'agira de mettre en place ces dispositifs, en dialoguant au plus près du terrain, ce sera l'objet de ces fameuses réunions qui commenceront à partir de septembre, qui se déploieront en tout cas. Toujours sur le volet médical, afin d'améliorer le taux de décroché du centre 15 et de lutter contre l'augmentation inexorable du secours à personne pour le SDIS, nous avons initié une concertation, j'ai personnellement initié une concertation entre l'Agence Régionale de Santé, le SDIS et le SAMU. Elle devra aboutir à des résultats concrets, en termes de taux de réponses et de meilleure

prise en charge des soins non-programmés. Autre sujet qui vous préoccupe, la difficulté d'établir des certificats de décès du fait de l'absence de médecins. Pour y pallier, nous allons lancer une expérimentation. En quoi consistera-t-elle ? Et bien nous aurons une liste de médecins volontaires, même retraités, identifiés par l'Ordre des Médecins, qui sera mise en place, une partie des week-ends, c'est-à-dire en général, du samedi midi au dimanche soir, pour réaliser, et uniquement dédié à cela, sur demande des élus ou des forces de l'ordre, les certificats rapidement. Cela réduira les périodes d'attente douloureuses pour les familles et permettra aux services de se consacrer à d'autres tâches. C'est une expérimentation inédite et que nous ferons uniquement dans le Département. Lié aussi à notre rang en matière de démographie médicale, c'est pour cela que l'Agence Régionale de Santé a accepté de financer cette expérimentation. Enfin, nous allons engager avec l'ARS, plusieurs projets visant à développer l'e-santé, avec par exemple, la téléconsultation. Et vous savez combien je suis attachée à ses questions de santé, vous pouvez croire à mon engagement fort sur tous ces sujets. Mais nous avançons.

J'en viens à présent à la sécurité qui mobilise en permanence les services de l'État dans le département. En matière de délinquance, nous constatons une baisse de certaines infractions, mais une hausse dans d'autres domaines, ce qui exige de nous, une présence renforcée dans les territoires difficiles. Les atteintes aux biens, les vols dans les véhicules, les vols avec violence ont baissé significativement. Et le taux d'élucidation demeure satisfaisant. On ne peut que s'en réjouir. En revanche, et c'est préoccupant, nous avons constaté une hausse des infractions relatives au trafic de drogues, +10, 30 %, et des violences sexuelles, +11, 50 %. Ces chiffres doivent nous alerter et nous pousser à mieux coordonner nos efforts pour combattre tout de suite ces phénomènes. La sécurité est l'affaire de tous et nous devons y concourir ensemble, dans le cadre du continuum de sécurité. C'est dans ce registre que s'inscrit le déploiement de la sécurité du quotidien, qui associe les élus, les polices nationales et municipales, mais également les bailleurs, les associations de riverains et qui permettra d'améliorer nos résultats. Les groupements de pilotage opérationnel ont été déployés sur toute la zone police, et chaque élu a un correspondant en zone gendarmerie. Cela vaut aussi pour la lutte contre la radicalisation, pour laquelle le Gouvernement a réaffirmé en décembre, le rôle essentiel des maires. Nous avons établi des partenariats étroits avec certaines communes plus concernées que d'autres, mais devons tous nous sentir concernés car notre Département n'est pas épargné par ce fléau.

La réorganisation des services pour plus de proximités concerne aussi les forces de sécurité. La Direction Départementale de la sécurité publique a lancé un projet d'évolution de son organisation afin de rapprocher ses effectifs au plus près des besoins de sécurité, c'est-à-dire du terrain, dans le souci d'améliorer la qualité de service. Une concertation est en cours avec les maires et élus. J'ai tenu, il y a quelques jours, une réunion de présentation et d'explications des changements envisagés. Afin de dissiper tout malentendu, une seconde réunion est prévue pour le nord, la première étant dans le Sud, le 9 juillet prochain.

Je voudrais également solliciter votre coopération en matière de sécurité routière. Le bilan de 2018, en Seine-et-Marne, fait apparaître une hausse de 12 % des accidents, malgré la mobilisation continue des forces de l'ordre. Le nombre de tués a diminué de 11 %, mais les blessés ont augmenté de 5 %. Cela nous invite à ne pas relâcher nos efforts de contrôle mais aussi de prévention. En effet, la grande majorité des accidents est causée par la vitesse excessive ou inadaptée et la consommation d'alcool. Avec votre soutien sur le terrain, nous comptons donc augmenter le nombre d'actions de prévention. Comme les formations dans les établissements scolaires, les opérations de reprise de guidon auprès des motards qui payent un lourd tribut dans ce bilan accidentologique, ou les sessions d'alternatives à la sanction, comme nous en avons tenu au sud, à Cannes-Écluse au printemps et il y a quelques jours, à Torcy. Quant à la limitation de la vitesse sur les axes secondaires, passer de 90 à 80k/h en 2018, nous constatons qu'elle a eu des effets réels sur le nombre de tués en 2018, c'est-à-dire sur la gravité des accidents. Je pense donc qu'il faudra étudier prudemment la possibilité de revenir sur cette

mesure, qui vous sera ouverte par la loi d'orientation des mobilités. Avec les services de l'État, nous nous tenons à votre disposition pour échanger avec vous sur ce sujet, notamment s'agissant du choix des axes routiers, car je sais que vous avez engagé une réflexion en ce sens, avec vos services. J'attire néanmoins votre attention sur le fait qu'il faudra faire preuve de prudence dans l'interprétation des chiffres pour déterminer l'accidentologie du réseau routier départemental. N'oublions pas que la détérioration d'une partie très importante du parc des radars, depuis plusieurs mois, a supprimé les contrôles et suscité un sentiment d'impunité vis-à-vis des délimitations de vitesse.

Après avoir évoqué ces questions, je voudrais maintenant parler d'un certain nombre de dossiers communs à l'État et aux collectivités, dont certains appellent une mobilisation de notre part. Pour un sujet, dont vous savez qu'il est pour moi un sujet majeur, la refonte des syndicats territoriaux et notamment s'agissant des compétences en matière d'eau, d'assainissement et ainsi que GEMAPI. Je connais votre implication sur ces dossiers, Monsieur le Président, au travers notamment du Plan Département de l'Eau. Je me félicite de la création de l'EPAGE du Loing et du travail en cours sur l'Yerres et le Grand Morin. Il en est de même pour les syndicats d'eaux et d'assainissements, où un travail a été fait avec succès. À ce titre, je tiens à souligner la création exemplaire du Grand Syndicat, né de la fusion entre celui du Provinois et celui du nord-est. Et je voudrais vraiment remercier, vous le Président JAUNAUX, qui est un aidant de tous les instants sur ce dossier, sur lequel il est très impliqué.

Au sujet des gens du voyage, qui reste un dossier sensible, je note plusieurs avancées. Mais nous devons continuer d'y travailler. Tout d'abord, je me réjouis de la création du GIP accueil des gens du voyage, en grande partie grâce au président de l'union des maires du 77, dont je salue ici le volontarisme. L'État a encouragé ce projet car il permettra de mieux gérer le calendrier des passages et de coordonner les capacités d'accueil des intercommunalités. 12 EPCI sur 22 ont adhéré à ce jour, à ce GIP. Je sollicite votre soutien pour convaincre les 10 restantes. Cet instrument ne donnera sa pleine mesure que s'il peut coordonner l'ensemble des capacités d'accueil du territoire. Par ailleurs, les travaux de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitats des gens du voyage, ont débuté ce mois de juin. Le prochain schéma, qui couvrira la période 2020/2026 devra comporter les mesures présentes dans le schéma actuel, pour finir leur réalisation et prendre en compte de nouvelles problématiques, telles que le logement adapté. Nous devons donc terminer la construction des aires de grands passages. Il en manque encore 4 sur 7, mais je sais que 3 sont en cours, 3 aires de grands passages. Donc on devrait, au moment de l'arrivée du nouveau schéma, être à peu près au point sur les aires de grands passages. Mais il y aura de nouvelles obligations, comme je vous l'ai dit, et justement il faudra prévoir des aires d'habitats adaptés, qui cibleront les secteurs traditionnels d'implantations des gens du voyage, de sédentarisation dans les aires d'accueil.

Il nous reste plusieurs dossiers sur lesquels l'État et le Département doivent avancer conjointement. Et je sais que vous avez entamé des travaux à leur sujet. Je pense surtout au plan départemental pour l'amélioration du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées, que nous devons renouveler. L'actuel a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2020, ce qui donnera du temps pour élaborer conjointement le suivant. Ce plan est important pour lutter notamment contre une politique qui ne peut que nous être chère à tous, c'est la lutte contre l'habitat indigne. Qui permettra d'aider à l'intégration des populations fragiles. Enfin, je me félicite de la signature du plan pauvreté et du travail accompli par nos services pour améliorer la réponse territoriale à la lutte contre la pauvreté.

Je conclurai mon intervention sur l'aide aux entreprises et les grands projets qui concernent notre département et en font un territoire d'avenir. Concernant les entreprises, je tiens à vous assurer de notre totale mobilisation pour accompagner celles qui souhaitent s'implanter, ou se développer et assister ceux qui connaissent des difficultés. Nous ne pouvons que nous réjouir que la Seine-et-Marne attire des investisseurs d'envergure internationale. C'est

pourquoi les services de l'État ont accompagné et facilité l'implantation de plusieurs entreprises dans le département, avec pour corollaire la création d'emplois. Je pense par exemple à l'atelier de maroquinerie d'Hermès à Montereau, et à « Iris Ohyama » leader mondial japonais de la plasturgie qui s'est établie à Lieusaint, ainsi qu'au centre de formation international de Deloitte, qui verra le jour à Chessy dans les années qui viennent. Le rôle de l'État est surtout d'aider les entreprises en difficultés. Plusieurs sites connaissent des cessations d'activités, qui vont déboucher sur du chômage pour de nombreux salariés. Je pense vraiment en priorité à communauté de commune de Brie des deux Morin. Nous les assistons du mieux que nous pouvons, soit en activant des dispositifs spécifiques. Je pense au plan grand licenciement pour « ArjoWiggins », ou au chômage partiel et à l'accompagnement de repreneur, comme dans le cas de la société fromagère de la Brie. Plus que jamais l'État se bat pour préserver l'industrie en Seine-et-Marne, car à mes yeux, chaque emploi compte et vous pouvez compter sur ma mobilisation pour en préserver le plus possible. Il en va de même pour l'agriculture, cette activité majeure en Seine-et-Marne, mobilise pleinement les directions des territoires et de protection des populations qui ont œuvré ces derniers mois pour accompagner les exploitants face aux aléas climatiques et aux difficultés économiques. À la suite des inondations et des sécheresses en 2018, parce que nous avons la particularité d'avoir eu les deux, nous avons fait en sorte que les dispositifs d'indemnisations soient mis en œuvre le plus rapidement possible. Nous avons également demandé au ministère de l'agriculture que les parcelles sinistrées demeurent éligibles aux aides de la PAC. Dans cet espace à la fois urbain et rural que constitue la Seine-et-Marne, je suis également attachée à préserver la cohabitation entre les agriculteurs et le reste de la population, mis à mal l'an passé par plusieurs incivilités à l'endroit des exploitants. C'est pourquoi j'ai tenu à signer à vos côtés, la charte de bon voisinage proposée par la FDSEA.

Enfin, nous suivons de près le développement de grands projets qui marqueront le développement du territoire, dans les années qui viennent. Projets qui vont au-delà de la dimension seine-et-marnaise. Je pense ainsi à l'extension du parc Disneyland, à la construction du terminal 4 de Roissy, qui ont fait l'objet récemment de concertations sous l'égide de la Commission Nationale du débat public. Le lancement du casier pilote de la Bassée, pour prévenir les inondations, conjugué au projet de mise à grand gabarit de la Seine, que le Gouvernement a inscrit dans la loi d'orientation des mobilités et dont le chantier devrait commencer à l'horizon de dix ans. Ce sont des équipements majeurs pour le sud du département. Ces projets auront également des retombées positives sur le département, en termes d'emplois. Nombre de nos jeunes pourront être embauchés sur ces chantiers et plus tard travailler dans ces structures. Toutefois, cela n'arrivera pas si nous n'anticipons pas, dès aujourd'hui, leurs formations et leur mobilité. Pour qu'ils puissent avoir des métiers qui correspondent aux besoins de ses zones et des moyens de transport qui permettent de les rejoindre. Pour se faire nous devons lancer une réflexion d'ampleur avec vous, mais également avec la Région, avec Pôle Emploi, les missions locales et les associations. Il s'agit de mettre les actifs à portée d'emploi, ce sera le principal défi des années à venir.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, Mesdames et Messieurs, en ces temps de défiance vis-à-vis de l'action publique, nos concitoyens attendent de nous que nous coopérions en bonne intelligence pour le développement de leurs territoires. Je sais pouvoir compter sur votre détermination en ce sens. Vous l'avez rappelé Monsieur le Président, nous travaillons régulièrement et en confiance sur nombre de dossiers et vous pouvez aussi compter sur ma détermination. Je vous remercie de votre attention et je me tiens prête, parce que forcément un discours, sauf à durer des heures est réducteur, à répondre, avec les chefs de service qui m'entourent et qui sont présents ce jour, à vos questions.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Madame le Préfet de ces informations. Nous avons pris bonne note des avancées et des sujets que nous avons en commun et que nous allons développer. Un sujet qui est pour nous préoccupant, et vous le savez, c'est la limitation des 1,2 % sur notre budget. Ce n'est pas de votre ressort, mais c'est vrai que quand on parle de développement des services, alors que nous aurions les moyens de les développer et que nous sommes bloqués par cette contrainte, c'est vrai que pour les élus c'est un peu frustrant et pour les habitants, c'est un peu dommageable. Mais je sais que vous faites remonter régulièrement cette doléance auprès du Gouvernement. Voilà, maintenant le débat est ouvert. Oui ? ah pardon.

Mme LA PRÉFÈTE. Alors la limitation des 1,2 %, c'est effectivement la signature du pacte de Cahors, que n'ont pas signé toutes les collectivités. Je rappelle simplement que les collectivités qui n'ont pas signé Cahors, se voient réduire drastiquement leurs dotations. Je vous ai incités à aller voir la ministre des collectivités territoriales de la cohésion sociale, mais je crois qu'elle vous rappellera cette nécessité pour les finances publiques, à l'avenir et vos collègues qui n'ont pas signé se voient réduire, et se verront encore plus réduire drastiquement leurs dotations. S'agissant du dispositif quand on l'a signé, d'abord je vous félicite parce que vous avez tenu le cap de limitation. Là encore, la sanction est terrible si vous ne tenez pas le cap, vos dotations sont diminuées d'autant. Par ailleurs, comme les périmètres peuvent évoluer, il y a la possibilité de demander le retraitement sur certaines dépenses. Les retraitements sont effectués, de façon non limitative, précise les éléments quand même, qui sont susceptibles d'affecter la comparaison sur plusieurs exercices. C'est dans ce cadre-là que vous nous soumettez régulièrement, des sujets pour lesquels vous demandez un retraitement. Les changements de périmètre budgétaires sont acceptés, nous, nous les transférons à la Direction Générale des collectivités locale, au ministère des collectivités locales, et donc nous avons des réponses soit positives ou négatives. Alors elles sont essentiellement négatives, parce que je rappellerai quelles sont celles qui peuvent être traitées : les changements de périmètre budgétaires, (comme la création d'un budget annexe), les changements de périmètre géographique, (comme la modification des limites territoriales d'un EPCI à fiscalité propre ou la création de communes nouvelles). Pour ces catégories de collectivités qui ont signé, les transferts de compétences entre collectivités, (par exemple le transport scolaire pour les départements et les régions et les charges entre la commune et son EPCI à fiscalité propre), la mutualisation, (par exemple si là un EPCI a créé ou développé des services mutualisés), les mutualisations entre d'autres collectivités, départements, communes et syndicats, peuvent être, le cas échéant, pris en compte, ou la survenance d'éléments exceptionnels affectant significativement le résultat, (par exemple, une catastrophe naturelle de très grande ampleur, ayant un impact majeur sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité ou de l'EPCI) ou encore un reçu important dans le niveau des fonds européens loués à une région. Donc les choses sont extrêmement claires, mais nous transmettons à chaque fois pour vérifier, ce n'est pas nous qui interprétons, c'est une interprétation qui est liée à ses règles et cette instruction de mars 2018, du Gouvernement.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, je vous propose donc de passer aux interventions. Pour le moment Daisy LUCZACK.

Mme LUCZAK. Bonjour, Mesdames, Messieurs. Justement, je vais continuer sur le thème que vous venez d'aborder. La CNCA s'apprête à notifier aux départements une enveloppe d'un million d'euros, contre 500 000 euros initialement annoncés sur un dispositif de CPOM sur l'ESSAD, qui prendront en charge des engagements au profit des personnes qu'ils prennent en charge. Nous avons deux difficultés majeures. La première : l'acceptation de cette enveloppe nécessite une modification du périmètre du pacte de Cahors. La deuxième : cette enveloppe, dont le calendrier d'engagement des fonds est contraint pour le département, pourrait être répartie sur plusieurs années. Le Conseil Départemental pourrait ainsi constater les recettes en avance. Sachant qu'il s'agit d'un engagement pris par l'État et non d'une décision

volontariste du département, comment l'État envisagerait-il d'organiser différemment le périmètre de ce dispositif ? Je vous remercie.

Mme LA PRÉFÈTE. Les dépenses engagées par les départements et cofinancés par la CNCA n'ouvrent aucun droit à retraitement. Les seules dépenses qui peuvent être soustraites, je vais y revenir, du calcul du budget départemental sont les dépenses correspondant à un transfert ou à une extension de compétences, ou les dépenses constituant des éléments exceptionnels qui peuvent fausser les comparaisons entre exercice budgétaire. Comme les dépenses qui suivraient donc un épisode climatique exceptionnel, comme je le dis, et qui aurait un impact sur les dépenses de fonctionnement. Dans le cas que vous soulevez, nous sommes complètement dans le cofinancement des politiques publiques et sur une compétence qui est totalement les SIAD donc totalement dans la compétence des départements. Donc il n'est pas envisageable de modifier le périmètre du Pacte sur cette question. Sur le point de vous signalez, c'est-à-dire le lissage sur plusieurs années, je crois que là c'est une question qu'il vous appartient de voir avec la CNCA, si vous ne montez pas à concurrence et si vous le faites sur plusieurs années.

M. LE PRÉSIDENT. Madame si je peux intervenir, on est vraiment dans ce que je viens de dire, un peu dans l'incohérence de ce pacte. L'État va nous donner de l'argent pour faire des dépenses supplémentaires qui sont les bienvenues, qui vont améliorer les situations de Seine-et-Marnais et Seine-et-Marnaise. Et en fin de compte, on risque de ne pas pouvoir prendre ces recettes parce que nous sommes limités dans nos dépenses. Il y a quand même quelque chose qui n'est pas très cohérent. Voilà donc il y a un effort de l'État et nous, on ne va pas pouvoir accepter l'argent parce qu'on ne va pas pouvoir le dépenser. Si on le dépense, vous allez nous pénaliser puisqu'on va dépasser les 1,2 %. Donc il y a un moment où ça devient difficile. Alors je sais que ce n'est pas vous ce n'est pas votre décision, mais globalement, il y a quand même un problème de cohérence. Vous voyez ?

Mme LA PRÉFÈTE. Alors j'en reviens à ce que je disais dès le début, c'était une contractualisation que vous avez signée, vous n'étiez pas obligés de le signer, mais du coup vous avez préservé vos recettes en dotation et je rappelle que les SIAD sont de la compétence départementale. Il y a beaucoup… Certes, la Seine-et-Marne est le seul département, en Île-de-France, à avoir signé le pacte de Cahors. Mais il y a beaucoup de départements qui l'ont signé en France et qui se trouvent confrontés à la même situation, puisque l'on est au cœur des compétences avec les SIAD des Conseils départementaux.

M. LE PRÉSIDENT. C'est à la fois tentant de nous dire : vous pouvez avoir de l'argent, puis d'un côté on nous dit : on ne peut pas le dépenser.

Mme LA PRÉFÈTE. Vous le prenez dans les compétences optionnelles.

M. LE PRÉSIDENT. On aura quand même le problème des 1,2 %. Donc voilà on est vraiment un peu au cœur de ses difficultés actuelles. Alors Geneviève SERT, sur la présence médicale.

Mme SERT. Madame la Préfète, Monsieur le Président, chers collègues, en vous écoutant j'ai compris que vous allez appuyer financièrement la création de CPTS. Il faut cependant ajouter que cela ne fonctionne que sur le volontariat et la volonté des professionnels de santé. La CPTS est issue du terrain, 75 médecins partent cette année et ils ne seront remplacés que par 25. Vous avez parlé de financement de l'État. Comment cela va-t-il être possible, et à quelle hauteur ? Deuxième question l'État veut appuyer le département dans sa volonté d'aide à la présence médicale, et nous sommes d'accord pour promouvoir la télémédecine, la télésanté, la téléexpertise, les applications mobiles de suivi des patients chroniques, le partage des données sécurisées, en appui de la politique départementale du haut débit. Allez-vous nous aider financièrement ? Dernière question, est-ce que dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté, vous allez intégrer la santé et les financements y afférents, et à ce moment-là sortir les dépenses qui s'y rapportent, du fameux pacte financier ? Je vous remercie.

Mme LA PRÉFÈTE. Alors les communautés territoriales de santé, je vous ai dit que nous allons entamer un cycle de réunions sur des territoires. Nous discuterons avec vous des endroits où ils sont pertinents, des périmètres qui sont les plus pertinents. Bien sûr c'est sur le volontariat mais on ne peut pas préjuger, et je vous signale que toute la médecine libérale, la permanence des soins, que nous n'avons plus dans ce département, a toujours été, France entière, sur la base du volontariat. Donc moi j'ai plutôt confiance, même s'il y a des départs, parce que l'accord a été signé au plan national par plusieurs syndicats des professions médicales, le 20 juin. Ce sont quand même des aides significatives à ces communautés de praticiens et de professionnels de santé. On ne va pas rentrer dans le détail, mais il y a quand même, à la fois des financements sur les assistants médicaux, des financements sur les mises en réseau. Tout ceci sera présenté lors des réunions territoriales qui seront, qui auront lieu à l'automne. Je pense que Madame MARIE, notre déléguée départementale pourra vous dire que la réunion qui s'est tenue à Fontainebleau, donc sur le sud du département, qui regroupait trois communautés de communes, a été quand même intéressante. Je pense qu'il y a un intérêt de la part des praticiens. Les choses sont en train de bouger, je ne vous dis pas que la solution va tout de suite être miraculeuse mais comme on part de très bas, on ne peut que progresser. Et j'ai réellement confiance parce que les assistants médicaux, il y a quand même des endroits où les médecins qui étaient dans des maisons de santé pluridisciplinaire, avaient mis en place avec les partenaires de ces maisons, ce type de dispositif notamment avec des infirmières par exemple, et ça fonctionnait très bien. Donc si en plus on les aide financièrement à définir d'abord les profils de ses assistants médicaux, qui pourront être des paramédicaux mais également peut être des secrétaires médicaux. Tout cela est encore en cours encore d'ajustement. Je crois que ce qui sera important, c'est qu'on puisse faire un bilan dans un an. Et par contre peut-être, mais ce qu'il faut que vous soyez conscient, c'est que je pense, que l'Agence Régionale de Santé a pris la mesure de notre situation. L'expérimentation sur les certificats de décès est financée par l'Agence Régionale de Santé. Vous voyez, hors de tout cadre national. Et je voudrais revenir peut-être sur la télémédecine, vous savez que ça fait longtemps qu'on en parle. On avait parlé dans les officines, des EHPAD, aujourd'hui on a à peu près identifié vingt pharmacies d'officine, qui sont disposées à proposer des télé consultations aux patients qui nécessitent un avis médical ou une prescription urgente. Nous avons une quinzaine d'EHPAD qui ont été subventionnés d'ailleurs par l'ARS, pour s'équiper en vue de développer l'usage de la télémédecine par leurs résidents. Nous avons un service de soins infirmiers à domicile, qui a lancé en octobre 2018, avec le soutien de l'ARS, un projet pilote de télé consultation au domicile des patients âgés polypathologiques. Et du coup, cette première expérience nous permet d'envisager d'étudier un déploiement départemental avec les autres services infirmiers. Enfin les établissements de santé publique réfléchissent aussi de leur côté à la mise en œuvre de la télémédecine avec les professionnels de ville, pour raccourcir les délais d'accès aux soins dans certaines spécialités. Donc réellement, depuis qu'on réfléchit, et Madame SERT, je voudrais vraiment vous rendre hommage pour votre implication sur ce dossier. Je crois quand même que les choses avancent. Ce qui n'était que des réflexions dont on voyait difficilement la concrétisation, on est en train d'essayer avec l'ARS, de trouver des réponses ponctuelles, bien évidemment, mais l'addition de toutes ces bouts de réponses, je pense, devrait nous permettre de faciliter les choses jusqu'à ce que, arrive sur le terrain les médecins formés par la fin du *numerus clausus*, parce que nous aurons incontestablement, de toute façon, en dépit de ces dispositifs, une période très difficile à tenir d'ici 4/5 ans. Parce qu'il faudra bien dix ans, Monsieur JAUNAUX.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien merci. Alors Yves JAUNAUX pour Villeroy & Boch.

M. JAUNAUX. Oui Madame la Préfète, je vous remercie de vos propos liminaires en parlant de la situation catastrophique dans notre communauté de communes, avec évidemment la situation de la fromagerie Bobin, la situation d'ArjoWiggins, la situation de Villeroy & Boch. Je remercie Madame le Sous-préfet de Provins d'avoir organisé une réunion avec Christian

JACOB, avec les élus, le Comité de Communes et avec les syndicats pour envisager des solutions sur le problème de Villeroy & Boch. On voit bien que la situation serait plus agréable s'il y avait un repreneur, mais ce n'est pas évident qu'il puisse y avoir un repreneur. J'ai eu à plusieurs reprises la Région, avec Valérie PÉCRESSE au téléphone, qui semble très impliquée au niveau de la Fromagerie Bobin et qui est prête à nous aider sur le plan de ce qui se passe au niveau de la Ferté-Gaucher. J'ai deux questions, d'abord on a bien senti votre implication pour l'accompagnement des salariés, si la liquidation totale de l'entreprise venait à son terme. Et la deuxième question, c'est la légitimité du département à agir dans ce type de situation, puisque c'est de l'économie. Et de voir si le département peut agir et quelles seraient les coopérations entre les services de la Préfecture et les services du Département.

Mme LA PRÉFÈTE. Merci Monsieur JAUNAUX de votre question, ça va me permettre de peut-être rentrer un peu plus dans les détails sur ces trois situations, qui sont très différentes les unes des autres. Je vais d'abord revenir sur ArjoWiggins. ArjoWiggins est une société qui a fait l'objet d'une cession par l'entreprise mère, enfin d'une recherche de reprises puisque l'entreprise mère voulait la fermer. À l'époque, la société était *in bonis,* c'est-à-dire qu'elle pouvait fonctionner J'ai participé aux réunions qui avaient lieu autour de Monsieur JACOB, auprès de Monsieur Le maire, qui a reçu à plusieurs reprises, personnellement, pendant des heures, les syndicalistes et s'est vraiment impliqué pour une recherche de repreneur. Il n'y avait aucun repreneur industriel, et ça c'est très mauvais quand on a sur l'industrie, pas de repreneur industriel, c'est un mauvais point. On a trouvé un repreneur, il y avait dans les repreneurs des fonds vautours. On leur a refusé la reprise et on a pris, enfin le Ciri a encouragé la reprise par un fonds, qui n'était pas connu à l'époque comme étant un fonds vautour. La difficulté c'est que, pendant le temps où le fonds a géré la société, il a pillé la société. Et il s'est retrouvé en cessation de paiements avec un tribunal qui a prononcé, en une journée, la liquidation judiciaire, fait extrêmement rare. ArjoWiggins n'avait plus les moyens de payer un plan social. Un plan social, c'est-à-dire le légal. Alors je ne vous dis pas pour financer des primes extra légales. Donc le Gouvernement a déployé, en beaucoup de réunions, ce qui s'appelle le plan « grand licenciement », qui n'était pas forcément éligible à ArjoWiggins parce qu'il y a des conditions pour ça. Et le Gouvernement a souhaité, compte tenu de l'impact sur le territoire, de déployer ce plan de grand licenciement. En gros, à quoi sert ce plan ? En finance finalement, pas de l'extra légale, mais au moins un plan de licenciement digne de ce nom. Alors cela a abouti, notamment, à mettre une cellule de reclassement, une cellule d'aide psychologique pour les salariés, le paiement, l'accompagnement par un cabinet de reclassement et puis la possibilité d'indemniser, s'ils retrouvaient du travail, la possibilité ouverte de signer des contrats de sécurisation professionnelle. Plus de 80 % des salariés d'ArjoWiggins ont signé des plans de reclassement professionnel. Donc il y a eu un accompagnement quand même très fort de l'État, pour que les choses se passent de la meilleure façon possible en termes de suite de cet événement, qui n'est que ce qui ne peut être, que tragique par rapport aux familles qui travaillent sur ce terrain. Pour le reste on est en liquidation. Il y a des offres de reprise, les mécanismes habituels se mettent en place et nous attendons le jugement qui est maintenant repoussé à la fin de la semaine, je crois, de la décision du juge sur les offres de reprise qui lui ont été faites.
Pour Villeroy & Boch, on n'est pas du tout dans la même situation, puisque c'est une société, la marque avait cédé, il y a quelques années déjà, l'établissement, enfin la branche qui fabrique à la Ferté Gaucher. C'est une branche qui fabrique des carreaux de céramique, plutôt de luxe, parce que cette branche n'a absolument pas la rentabilité, ne trouve absolument pas la rentabilité. Mais aujourd'hui, alors qu'elle connaît des difficultés et que la maison mère veut s'en séparer, la société est ce qu'on appelle *in bonis,* c'est-à-dire qu'on ne fera pas intervenir, elle a les moyens de payer un plan social légal et même extra-légal. Elle a d'ailleurs proposé une première version qui est une version de base, de discussion et donc, il n'y a pas de raison que l'État paye à la place de l'entreprise, les mesures qui peuvent être prises dans de telles

circonstances. Moi j'ai simplement une réserve. À la lumière de l'expérience d'ArjoWiggins, mais qui est elle-même nourrie par, malheureusement, des situations que j'ai rencontrées dans ma carrière, dans différents départements. Je me demande s'il ne vaut pas mieux, il faut mieux réfléchir au moment où il y a de l'argent et la possibilité de négocier une fermeture. Ça n'exclut pas la reprise, c'est autre chose. Mais qu'attendre qu'on se retrouve comme on s'est retrouvé deux ans après, je ne sais pas de quel repreneur on pourra avoir, quels engagements on peut avoir, qu'il maintiendra de l'emploi dans cette catégorie de produits.

M. JAUNAUX. Madame la préfète, merci de vos interventions. J'ai simplement signalé à Madame la sous-préfète que, en cas de cessation d'activité, il fallait envisager avec la DRIEE parce que le site serait pollué. Donc qu'ils ne partent pas comme ça sans avoir…

Mme LA PRÉFÈTE. Alors ils ne partiront pas comme ça, je vais vous dire, on s'est trouvé dans une situation bien plus grave avec ArjoWiggins, où là on n'avait rien. Et je peux vous dire que les services de l'État ont pris en charge, alors qu'il y avait de la consignation, comme il y en a pour toute installation classée. Mais nous avons, service de l'État, organisé le déménagement de tous les produits dangereux d'ArjoWiggins, pour éviter justement un risque quelconque de pollution en lien avec le liquidateur. Donc nous le ferons aussi, mais ils ont les moyens de payer des choses aujourd'hui. Donc la vraie question c'est, il faudra être très vigilant, on est sur la négociation là, du plan social. Il faut qu'ils l'acceptent et qu'ils négocient dur. Ils ont les moyens et il y a un accompagnement de la DIRECCTE. Vraiment je voudrais saluer l'action de la DIRECCTE, en de la présence de Madame BIOBICHON, puis de Pôle Emploi également, parce que sur ArjoWiggins hier et encore maintenant, sur Villeroy & Boch, pour accompagner les salariés dans la discussion avec la Direction et puis aussi, nous avons des discussions avec la Direction du site sur le plan social. Nous sommes vraiment là en accompagnement et nous savons exactement ce qui peut être demandé ou pas. Mais il faut vraiment le réfléchir. Et moi j'ai envie de vous dire, je vais peut-être vous dire un mot quand même aussi de la fromagère de la Brie, parce que la situation est là pour le coup, aussi très différentes. Elle était grave mais elle est très différente et on va s'en sortir par le haut. Mais quelque part, moi j'ai envie de vous dire aujourd'hui, je suis déjà au coup d'après. Et le coup d'après c'est quoi ? C'est de se dire que ce territoire est totalement sinistré. Et qu'il faut absolument que l'on réfléchisse tous ensemble, à ce qu'on peut faire sur ce territoire. Alors la compétence économique, elle est à la région. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Valérie PÉCRESSE, quant à l'inauguration d'Iris Ohyama, elle me dit : « c'est formidable comme investissement. » je lui dis que ça c'est formidable. Mais ce qui est plus dramatique, c'est une situation comme celle qu'on trouve dans la communauté de communes des Deux Morin. Et nous avons saisi ces services et nous sommes en réflexion pour voir comment nous allons réfléchir à tous les dispositifs qui pourront être mobilisés. Donc il y aura prochainement une réunion. J'organiserai une réunion avec le département, la région. La région relie son implication aux bassins d'emploi, parce qu'évidemment le bassin d'emploi va être particulièrement touché. Et donc pour essayer de voir comment, quel dispositif on peut mettre en œuvre, pour relancer, je ne dis pas la réindustrialisation, mais en tout cas quel type… Je pense qu'il faudra qu'on joue sur plusieurs palettes, quel type d'initiative on peut prendre pour faire que ce territoire devienne attractif et puisse évidemment, peut-être réutiliser les locaux pour certains endroits, ou attirer sur le territoire, peut-être pas sur les sites en question, de nouvelles activités. La fromagère de la Brie, peut-être parce que c'est un sujet totalement différent et qui se termine bien, même s'il faudra du temps. Nous avons connu une crise sanitaire majeure. Je tiens à le dire ici. Le sujet, la Direction départementale de la protection des populations a été extrêmement impliquée, parce que c'est une crise sanitaire nationale et internationale. Nous avons plusieurs décès, avec des chefs d'inculpation qui sont très lourds. Et ce ne sont plus les autorités judiciaires départementales qui s'en occupent, mais le parquet sanitaire national. Nous avons donc interrompu la fabrication, et le dirigeant a souhaité se désengager et nous avons eu deux

repreneurs potentiels, qui avaient tout à fait le profil que nous recherchons, c'est-à-dire des repreneurs spécialistes de la fabrication au lait cru, maintenant donc cette tradition locale. Nous avons aidé les éleveurs aussi, pour la période transitoire avant la reprise. La reprise se fait dans le cadre d'une lettre d'intention entre finalement, un repreneur qui a signé une lettre d'intention. Nous avions vérifié la solidité avec la Banque de France, avec les services de l'État, la solidité des repreneurs potentiels. Donc aujourd'hui, nous avons de belles perspectives même s'il est clair que la situation sanitaire nécessite des audits de compréhension. Des audits qui conduiront peut-être à des travaux, pour que cela ne se reproduise plus et pour que les choses puissent repartir. Dès le début de la crise, nous avons mis en place du chômage partiel pour les salariés de l'entreprise et donc aujourd'hui, nous attendons la reprise, la lettre d'intention va jusqu'à la fin de l'été. Mais la personne, le repreneur est quelqu'un de très sérieux et qui reprendra, simplement le décalage dans le temps est lié aux résultats de l'audit qu'il fait faire lui-même, par des services sous notre contrôle, qui lui permettront de voir les mesures et le calendrier de réouverture de l'établissement en fonctionnement, avec peut-être une montée en puissance progressive, c'est-à-dire qu'il n'est pas sûr qu'il ait besoin, dans un premier temps, des 65 salariés de la société. Il y aura peut-être une reprise progressive, mais en tout cas nous pourrons faire jouer, avec le repreneur, du chômage partiel le cas échéant. Pour le moment, il faut qu'on attende son plan de relance de la fabrication.

M. LE PRÉSIDENT. Bien, merci. Marianne MARGATÉ, toujours sur ce sujet de désertification industrielle.

Mme MARGATÉ. Tout à fait, je ne reviendrai pas puisque mon collègue a précisé, en effet, la situation dans laquelle est notre département. Vous l'avez dit Madame le Préfet, qu'il est sinistré. Et je pense que d'ailleurs la France est l'un des pays les moins industrialisés d'Europe. Donc je pense que c'est une politique nationale qui pose question, et qui se décline de manière assez terrible dans notre département, avec ces fermetures d'entreprises qui se cumulent et qui laissent à l'abandon des territoires entiers et donc des populations, des commerces, des services… Enfin on sait ce qu'il en est et le désastre que c'est pour ces secteurs de notre département. Vous avez apporté quelques précisions, donc moi je voudrais rebondir sur la question, toujours à ce propos, la question de l'argent public, les fonds publics qui sont mis dans les aides aux entreprises. ArjoWiggins avait bénéficié de fonds d'apports, en tout cas de la Banque publique d'investissement. Le montant du CICE, en 2018, dans notre département, se monte à 129 millions d'euros pour près de 11 000 entreprises. Il était en 2015, de 125 millions pour 15 000 entreprises et en 2014, de 90 millions pour 9 000 entreprises. Donc aujourd'hui, des fonds publics qui continuent d'être distribués et à bon escient parfois, je ne le conteste pas, pour soutenir l'activité et soutenir l'emploi et le développement de l'activité dans notre département, c'est une chose importante. Pour autant, le contrôle de ces fonds publics, est à mon avis indispensable, surtout lorsque l'on voit la situation faite à nos entreprises et à notre industrie en Seine-et-Marne. Donc je voulais savoir quels étaient les dispositifs mis en place pour contrôler davantage, et si possible avec plus d'efficacité ou en tout cas que ces exigences soient connues, l'utilisation de ces fonds publics qui augmentent régulièrement. Merci.

Mme LA PRÉFÈTE. Alors tout notre territoire n'est pas sinistré. Je vous ai cité quelques implantations qui sont importantes dans le département. Ce qui est sûr, c'est que malheureusement il y a une concentration dans la Communauté de communes des Deux Morin, d'une situation qui est particulièrement grave. Je voudrais peut-être revenir sur ArjoWiggins parce que nous sommes tributaires, quelque part, de la situation d'ArjoWiggins mère. Au départ le groupe c'est Sequana, il a sa filiale d'imprimerie qui est ArjoWiggins, qui lui-même est divisé en deux : ArjoWiggins Security, qui est très spécialisé dans la fabrication de papier d'imprimerie de billets de banque, c'est-à-dire des papiers sécurisés. Et puis il a de grandes imprimeries qui sont en Sarthe et en Mayenne. ArjoWiggins est en difficulté en Sarthe et en Mayenne, donc il présente un plan au Ciri, qui passe par la cession d'ArjoWiggins security, avec, après, les avatars

que nous avons connus. Mais la nouveauté c'est que, vous l'avez peut-être vu dans la presse, c'est qu'en fait ArjoWiggins imprimerie avait un contentieux avec une société anglaise, je crois, et pour lequel ils avaient été condamnés à 300 millions en Angleterre, et qui était en appel. Malheureusement l'appel a confirmé le jugement, ce qui a entraîné tout de suite la liquidation avec les recherches de reprises des grandes imprimeries. Ça porte sur 2 000 emplois en Mayenne et en Sarthe. C'est ce dont vous avez pu entendre parler.
Donc en fait ArjoWiggins a eu, certes, des aides dans le cadre de ses projets de reprise et de maintien de l'emploi en Sarthe et en Mayenne. Mais aujourd'hui, sa situation de l'imprimerie est telle que, cette amende n'empêche pas d'être en difficulté complète et d'être obligé de se mettre sous la protection des tribunaux de commerce français, pour essayer de trouver une reprise. Pour autant, le secteur de l'imprimerie est en très grosse difficulté en France, y compris dans ce département où nous avons beaucoup d'imprimeries. Et nous sommes arrivés, par exemple à Lizy-sur-Ourcq, à avoir une reprise de H2D, laborieuse mais pour le moment nous avons un comité de suivi et nous suivons ça avec les services de l'État, ce qui peut marcher. Il y a parfois des opérations de reprise et de soutien qui marchent. Alors tout le monde se met autour de la table dans ce cas-là, le département sur sa fiscalité locale, la communauté de communes de Lizy-sur-Ourcq est intervenue, et ainsi de suite, pour essayer, nous essayons tous de travailler à maintenir, autant que faire se peut, même s'il y a au passage des réductions de personnel. Il vaut mieux avoir un peu de réduction de personnel que beaucoup et après finir, en tout cas, avec une liquidation directe. C'est aussi une des questions qu'on peut se poser sur la reprise par le fonds d'un ArjoWiggins Security. C'est qu'il aurait peut-être fallu, ce qui était prévu mais qu'ils ne l'ont pas fait finalement, il était prévu dans le cadre de leur reprise, qu'il y ait quand même un plan social, qu'ils avaient les moyens de payer à l'époque, un plan social qui soit engagé ArjoWiggins Security et on aurait peut-être pu ne pas arriver à la solution à laquelle on est arrivé après. Donc ce sont quand même des sujets sur lesquels il faut être très prudent, parce que comparaison n'est pas raison. Il faut bien voir tous les cheminements des situations des uns et des autres.

Pour ce qui est du contrôle, moi ce que je voudrais vous dire aussi, c'est qu'il y a des endroits où il y a des plans sociaux et pour lesquels les entreprises sont soumises à des obligations de revitalisation. Ça veut dire qu'elles doivent payer des montants qui peuvent aller par emploi supprimé, quand ce sont des groupes nationaux en tout cas, jusqu'à de 1 à 4 fois le Smic. Ceci est mis sur des comptes sous séquestre dont nous avons la gestion au niveau local et nous les utilisons, justement, pour toutes les créations d'entreprises, pour aider à la création d'emplois, parfois à certains investissements. Et moi, j'attache une attention toute particulière à ce que, justement quand on a des PME, je me souviens d'une PME, une toute petite, qui était la création des 3 Givrées, qui est une entreprise de fabrication de glaces, du côté de Lizy-sur-Ourcq, en lien avec le monde agricole. Nous avons aidé au financement de la chambre froide, parce qu'en montant en puissance, elles avaient besoin de plus d'investissements. Je dis elles parce que c'est trois femmes qui sont à l'origine de cette initiative, et nous avons financé les emplois qu'elles ont créés aussi, etc. Et je trouve que ça peut être une aide importante parce que les PME sur notre territoire et dans des zones rurales, c'est aussi ce qui irrigue notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Alors, sur la sécurité publique, Jean-Louis THIÉRIOT.

M. THIÉRIOT. Oui Madame le Préfet, alors que notre département, comme vous le savez, va contribuer à la rénovation du centre opérationnel départemental, il nous semble légitime de pouvoir espérer que, cet engagement respecté en faveur de la sécurité des Seine-et-Marnais, suscite un effort de l'État en retour. Aussi, nous nous préoccupons des projets de réorganisation annoncés, des services de police nationale en Seine-et-Marne, avec la création de commissariat d'agglomération, comme c'est le cas notamment pour le regroupement annoncé des commissariats de Montereau, Moret, Nemours et Fontainebleau. Notre inquiétude n'est pas

une inquiétude forcément à court terme. Vous avez dit devant les élus, vendredi dernier, qu'il ne s'agissait pas de fermetures de commissariats. Mais nos inquiétudes sont à moyen terme. Nous constatons que là où de telles réorganisations ont eu lieu, des commissariats, maintenus au départ, ont été fermés. Je pense à Bezons, je pense à Puteaux, je pense à Vélizy-Villacoublay. Cette inquiétude est d'autant plus forte que l'élongation de ce territoire est importante, 70 km avec des barrières boisées et des zones rurales. Nous avons des inquiétudes sur la pérennité de la BAC de Montereau, qui est absolument indispensable sur le territoire et aussi sur un poste de police, qui se trouve en ville haute à Montereau, dont vous avez dit devant les élus qu'il ne serait pas fermé. Mais en même temps, vous avez dit que ce ne sont pas nécessairement des postes de police qui assurent la sécurité. C'est vrai qu'il faut voir du bleu, mais il y a aussi une dimension symbolique et cette dimension symbolique, c'est que la reconquête républicaine ne s'accompagne pas d'un abandon territorial dans l'espace de postes de police. Alors ma question est simple, Madame le Préfet, pensez-vous réellement que ce type de réorganisation apporte une plus-value en matière de renforcement de la sécurité publique des Seine-et-Marnais, plus que jamais nécessaire ? Cela va-t-il réellement dans le sens d'une amélioration de la police du quotidien, à laquelle nous souscrivons évidemment tous et ce schéma est-il figé ? Ou les discussions qui sont en cours, les présentations qui sont en cours, peuvent-elles encore permettre de le faire évoluer, dans l'intérêt des Seine-et-Marnais, sachant qu'évidemment, personne n'est fermé à ce que l'on améliore l'organisation des services. Je vous remercie.

Mme LA PRÉFÈTE. Je vous l'ai dit dans mon discours, il y a nécessité et une volonté de renforcer la proximité dans tous les services publics. Pour autant, l'attente des usagers n'est plus la même, de manière globale. Aujourd'hui, comme on a internet qui permet, si on a des insomnies de faire des achats, on peut faire aussi sa déclaration d'impôts la nuit, si on veut. En tout cas, il y a une exigence des citoyens de ne pas être limités dans des horaires d'ouverture, de ne pas devoir prendre sa journée pour faire des formalités. Donc on attend des plages horaires plus élargies, on utilise les téléprocédures, mais également on a besoin de plus de points de contact. Et donc c'est ce que nous essayons d'améliorer, dans les différentes administrations. S'agissant de la sécurité, ce qui importe avant tout, en police comme en gendarmerie, c'est que les gens soient dans le terrain. Aujourd'hui, il y a une organisation, on réfléchit à améliorer cette organisation par rapport à l'évolution de la délinquance. Il faut mettre des responsables de terrain au plus près de cette délinquance, donc on recherche un effort quantitatif, mais aussi un effort qualitatif. Personne ne sait aujourd'hui déjà, plutôt peut-être qu'on sait qu'il existe des districts, qui est une organisation interne en police dans le département. Mais si je vous interroge sur ce que fait le district par rapport au commissariat, je pense que vous ne le saurez pas forcément. Donc je pense que ces réunions, celle que nous avons faite l'autre jour, celle que je ferais dans le Nord, la semaine prochaine, ont vocation à présenter dans le détail, et non pas par ouï-dire, de ce que souvent les agents, mais ça c'est classique comme toute réforme, vous êtes alerté par les agents des discussions qui peuvent avoir lieu parce qu'elles ont commencé. Je pense aux finances publiques ou à la police, elles ont déjà commencé en interne avec les syndicats, puisque nous sommes dans un processus de concertation avec des ajustements possibles. Il y a des grandes orientations qui sont fixées mais il y a des ajustements locaux qui devront se faire, en fonction justement de regroupements de territoire. Puisqu'il s'agit de ne pas laisser forcément des forces au niveau départemental en police, mais de les éclater sur, vous l'avez dit, à un niveau géographique, à bon escient, pour être le plus opérationnel possible en renfort et en efficacité, donc.

Vous avez parlé de la BAC de Montereau, aujourd'hui la BAC de Montereau, elle est tellement faible qu'elle ne peut sortir deux soirs par semaine. Et il ne se passe pas une semaine où on n'envoie pas des renforts de Melun, à Montereau, parce qu'elle n'a pas la taille critique pour intervenir en toute sécurité. Donc l'idée c'est d'avoir un… Nemours et Montereau ont une BAC, mais Nemours, où il y a autant de problèmes, peut-être moins mais quand même des

problèmes de délinquance, parfois quand ils décrochent ils ne sont assez forts et nécessitent des interventions. Et puis il y a aussi Moret qui n'a pas de BAC. Donc l'idée c'est d'avoir une BAC qui permette d'intervenir sur ces territoires et qui soit d'une taille suffisamment critique pour qu'elle soit en effectivité dans son intervention. Mais tout ça il faut qu'on l'explique, il faut que… C'est pour ça que je fais ces réunions avec le Directeur de la Sécurité publique, pour qu'il resitue réellement ce qui existait aujourd'hui, et ce qu'on souhaite mettre en place, demain, pour avoir plus d'efficacité sur le plan opérationnel. Donc je ne vais pas forcément rentrer dans le détail, parce que c'est l'objet de nos réunions. Nous avons fait une présentation que nous donnerons, pour les élus de ces territoires. Et puis nous ferons la même chose le 9, et répondrons à toutes les questions qui se poseront. Ce qui peut à mon avis être ajusté, c'est justement, mais on l'évoquait tout à l'heure, sur les communautés territoriales de santé. Il faut qu'on trouve, avec les élus, les périmètres les plus pertinents qui permettent de renforcer des moyens, à une certaine échelle, pour qu'ils soient le plus vite possible en intervention sur ces terrains.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Monique DELESSARD.

Mme DELESSARD. Merci Monsieur le Président. Madame la Préfète, je ne reviendrai pas sur la question de la sécurité, puisque c'était la question que je souhaitais pose mais mon collègue vient bien de le faire.

Mme LA PRÉFÈTE. J'ai reçu la lettre de Monsieur le Maire.

Mme DELESSARD. De Monsieur le maire de Pontault et je voulais simplement demander si les élus du Conseil Départemental n'auraient pas pu être associés à cette réflexion ? Mon collègue THIÉRIOT vient de dire également, de ces soucis, c'est mon inquiétude. Et je pense qu'il aurait été bon peut-être qu'à cette réunion du 10 ou à une autre, que l'on puisse nous, les élus du département concernés par ces modifications…

Mme LA PRÉFÈTE. Pas de soucis. Je demande à Monsieur le sous-préfet de Torcy, de vous solliciter pour participer, si vous le souhaitez, parce que c'est vraiment une réunion territoriale.

Mme DELESSARD. Bien sûr, c'est la raison…

Mme LA PRÉFÈTE. J'en fais 2, alors qu'il en faudrait 3 peut être, mais on décide d'en faire 2 pour aller assez vite, pour dissiper très vite des malentendus qui ont pu surgir de fuites.

Mme DELESSARD. Et l'inquiétude…

Mme LA PRÉFÈTE. Evidemment, tout malentendu créé forcément de l'inquiétude.

Mme DELESSARD. Merci Madame la Préfète.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Julie GOBERT.

Mme GOBERT. Merci Madame la préfète. Je vous remercie d'avoir fait transmettre la version numérique du rapport. J'ai deux questions, la première concerne une mobilisation que nous avons eue sur nos territoires, qui était à propos de la classe Cham puisqu'on n'avait pas la DSG correspondant aux effectifs attendus, qui intégrait les élèves ayant réussi les tests. Certes l'affaire a aujourd'hui été résolue, les parents ont reçu, normalement tous, une affectation dans le collège qui était concerné, celui de Pablo Picasso. Mais on vous avoue qu'on a une certaine inquiétude puisque sur le territoire départemental, plusieurs collèges ont été concernés sur les sections spécialisées, avec des DSG qui ne permettait pas de les accueillir. Et quand l'effort a été fait, il a été fait sur Pablo Picasso pour pouvoir ouvrir, après c'est au choix des collèges, une nouvelle section de sixièmes. Ça ne correspondait pas au nombre horaire pour ouvrir cette section de sixième. Donc les collèges, ont dû eux-mêmes trouver une marge de manœuvre pour pouvoir ouvrir cette section. Donc ça nous interroge sur, est-ce que ça a été une erreur ? Est-ce qu'il y a une volonté derrière ? Parce que ces sections spécialisées sont importantes pour nos territoires, pour l'accès à la culture de tous nos élèves. Il y a aussi une autre question que j'avais, qui reprend celle que j'ai posée l'année dernière, et qui n'est pas une surprise, sur la prise en compte d'une population particulière qui est la population des Roms. Vous m'aviez répondu par rapport aux initiatives et au travail commun, que font notamment la commune de Champs-sur-

Marne et la préfecture. On a reçu un financement de l'État, à pouvoir construire des logements en particulier. Mais il n'en demeure que ça reste une question importante sur notre territoire, avec des bidonvilles où la situation socio-sanitaire de ces populations nous pose question. Et qu'évidemment ce n'est pas les 5 logements que la commune de Champs-sur-Marne a mis en place, qui réglera la question. Comme en général, ce ne sont pas les collectivités individuellement, les collectivités locales, qui pourront résoudre cette question qui est quand même relativement problématique. Et l'on a vu aussi s'y développer de la prostitution, etc. Et ça pose évidemment des questions. Voilà pour mes questions, je vous remercie.

Mme LA PRÉFÈTE. Alors sur la première question, je vais peut-être demander à Madame la Directrice de l'éducation nationale de vous répondre. Et puis alors je vais tout de suite vous répondre sur la partie Rom. Le problème des Roms en région Île-de-France, il est malheureusement régional. C'est-à-dire que, vous l'avez dit, il y a des bidonvilles qui se mettent en place au gré des évacuations d'un endroit ou d'un autre, un jour du 91, le lendemain du 93 ou du 94, puisqu'ils sont parfois sur les espaces délaissés de l'autoroute. Et donc j'ai envie de vous dire, malheureusement au gré des évacuations, on se retrouve concernés ou plus concernés, mais que pour quelques mois, par ce sujet. Donc effectivement il y a une politique qui a été mise en place sous l'égide du ministère du Logement et de la Délégation interministérielle à l'hébergement et au logement. La priorité c'est d'assurer un meilleur suivi social, déjà, de ces populations. Et nous le faisons, et nous le faisons d'autant plus que nous ne pouvons plus faire… nous avons eu une réunion d'ailleurs, il y a à peu près un an, ou plutôt à l'automne dernier, avec l'ensemble des associations concernées et autres, pour voir comment assurer ce suivi social et nous avons un engagement qui est que nous ne pouvons plus faire d'évacuations de camps sans avoir fait une évaluation sociale et proposé des relogements à ceux qui le souhaitent. C'est-à-dire qu'il y a eu une période où, quand on disait qu'on allait évacuer le camp, les populations partaient, sans autre forme. Alors que maintenant, nous avons à chaque fois que nous faisons une évaluation sociale et que nous leur demandons s'ils souhaitent un relogement, nous avons des réponses positives, ce qui permet de ne pas avoir d'évacuation sèche, si je puis dire, et de moins se les repasser d'un endroit à l'autre. On essaie de suivre quand même ce qu'ils font. Évidemment l'objectif final est celui que vous évoquez, c'est le logement adapté. Dans tous les départements, nous essayons d'en mettre en œuvre, mais encore faut-il avoir des projets, parce que ce n'est pas nous qui créons les projets. Nous pouvons les accompagner, mais nous ne pourrons pas les créer. Nous pouvons éventuellement, dans le dialogue que nous avons avec les collectivités territoriales, les susciter. Madame DEBUCHY, pour l'autre question.

Mme DEBUCHY. Oui sur la première partie de votre question, Madame, qui concernait les Cham, donc les classes à horaires aménagées musique, comme autre dispositif. Votre question, de mon point de vue, relève moins de la question des DAG que vous évoquez, donc des moyens, que d'une question très précise qui concerne les procédures d'admission et d'affectation dans ces dispositifs particuliers, puisqu'ils nécessitent du recrutement hors secteur. Et donc pour la première année… oui hors secteur des collèges correspondants. Pour la première année, et vous savez que j'ai pris mes fonctions le 19 octobre exactement, pour la première année nous avons, dans deux collèges de ce département et Bussy-Saint-Georges est également concerné, mais la situation a été aussi réglée à Bussy-Saint-Georges. Une demande exponentielle d'élèves hors secteur par rapport aux années précédentes qui, jusqu'à présent, au titre simplement des demandes de dérogation, pouvaient rentrer dans les effectifs prévus. Et cette année, c'est lors des ajustements et de la deuxième phase d'ajustement au mois de juin, quand de manières, j'ai envie de dire, très technique notre procédure d'affectation nous a permis de voir combien de demandes de dérogation ne pourraient pas être honorées, que nous avons procédé à ces réajustements et ça s'est fait tout à fait dernièrement. Voilà. Donc je tiens à vous dire et j'en ai discuté avec la vice-présidente Daisy LUCZAK, en aparté. Je vais tout à fait rendre lisible, non seulement l'ensemble des dispositifs qui existent sur l'ensemble des collèges, afin

que ces procédures et d'admission et d'affectation, qui concernent les sections internationales, les Cham, les sections donc à horaires aménagés, mais également la question des sportifs de haut niveau, où nous sommes obligés par convention interministérielle de procéder à du recrutement hors secteur. Et ce qui est à se distinguer vraiment de, par exemple un dispositif dont on entend aussi souvent parler, les sections sportives scolaires, qui elles par définition, si l'on s'en tient qu'au texte, ne sont pas dérogatoires à la carte scolaire. Voilà, donc nous ferons un effort, dès la rentrée prochaine, de transparence complète vis-à-vis des élus, bien évidemment, mais aussi et surtout vis-à-vis des parents d'élèves, pour que les procédures d'affectation soient comprises et tout à fait transparentes. Alors peut-être juste que vous vous doutez bien que sur certains secteurs, je n'ai pas le même taux de pression. Nous avons 6 Cham implantés, la Cham du collège Chopin de Melun par exemple, ne pose pas le même souci de demande de dérogation hors secteur que d'autres Cham, suivant les lieux d'implantation, pour information.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Isoline MILLOT, qui va nous parler d'hélicoptère.

Mme GARREAU-MILLOT. Madame le Préfet, Monsieur le Président, bonjour à toutes et à tous. J'ai été informée cette semaine, par le directeur du SDIS, des difficultés techniques rencontrées par la Direction Générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, quant à la disponibilité des hélicoptères sécurité civile, les fameux dragons. Ces contraintes vont conduire le ministre de l'Intérieur, à transférer du 29 juillet au 16 septembre, un des deux dragons d'Île-de-France sur un autre territoire, en Martinique être précise. Selon les informations transmises par le directeur du SDIS, la machine disponible restera à Issy-les-Moulineaux, mettant fin temporairement à l'expérimentation de délocalisation d'urnes d'un hélicoptère à Melun Villaroche. Vous savez l'implication qu'a eu le Conseil Départemental pour solliciter l'arrivée de l'hélicoptère et pour participer à l'aménagement des locaux de Melun Villaroche, via le budget du SDIS. Cela bien sûr, au profit de l'équité d'accès au secours et soins urgents de Seine-et-Marnais, par rapport à l'ensemble de l'Île-de-France. Au moment où l'expérimentation de la délocalisation touche à sa fin et sera soumise, en septembre 2019, à évaluation pour valider, nous l'espérons, sa pérennisation. Cette interruption anticipée tombe plutôt mal. D'autant plus, et c'est là le plus important, qu'elle va également priver la Seine-et-Marne durant six semaines, d'un moyen de secours important, pour l'évacuation rapide des victimes vers les hôpitaux parisiens, siège des principaux plateaux techniques médicaux de notre Région. Je souhaite, par mon intervention, en informer mes collègues et surtout, Madame le Préfet, vous sensibiliser à cette situation, afin que des aménagements soient trouvés ces prochains jours, pour atténuer les contraintes que génère cette situation et surtout que l'évaluation de cette première année de fonctionnement n'en soit pas pénalisée. Merci.

Mme LA PRÉFÈTE. Alors effectivement vous avez cité une situation à laquelle nous sommes confrontés depuis la semaine écoulée. De quoi s'agit-il en fait ? L'hélicoptère Dragon, qui est basé en Martinique, a été accidenté à cette date. Il n'y a pas eu de victimes, mais il a besoin de lourdes réparations qui ne permettent pas sa remise en vol avant le premier trimestre 2020. Or les prévisions concernant la saison cyclonique des Antilles, ne permettent pas de laisser plus longtemps la base hélicoptère de la Martinique sans moyens de secours héliportés. Alors les moyens de secours héliportés en France, et notamment ceux gérés par la DGS fonctionnent à flux tendus. Il y a 35 machines pour 30 sites. Et évidemment, l'indisponibilité d'une machine se répercute immédiatement. Donc la décision a été prise de prélever une machine sur deux bases, successivement, jusqu'à ce que soit récupérée une autre machine sortant de visite périodique. Alors ça tombe mal parce que, c'est sûr que l'on ne va pas aller prélever les dragons des zones du midi, avec les feux de forêt, de l'Atlantique avec les augmentations de population sur la sur les côtes. Donc évidemment, il y a deux endroits qui ont été visés. La première c'est Besançon, qui contribuera tout le mois de juillet, depuis le 1er juillet jusqu'à fin juillet. Et la deuxième qui est visée, c'est un des deux hélicoptères de la base de Paris,

qui sera effectivement retiré du service, qui doit notamment être retiré du service, et là pour le coup de fin juillet au 16 septembre, ce qui nous est annoncé. Et c'est celui-là qui, puisque sur les deux, il y en a un qui était dédié à l'expérimentation. Effectivement ça tombe assez mal, parce que l'interruption intervient au moment même où l'évaluation s'achève, notamment le 30 juin et elle va faire l'objet d'une présentation en septembre. Alors je crois qu'il faut vraiment qu'on accélère rapidement la restitution de ce bilan, pour demander au plus vite la restitution du dragon dans notre département. Je pense que le mois d'août, autant le mois de juillet, on est encore dans des activités soutenues, le mois d'août est traditionnellement en Seine-et-Marne, avec une activité plus calme en nombre d'interventions. Mais la difficulté, c'est ce à quoi je vais m'employer, puisque là on est dans la solidarité, c'est qu'en fait ça ne déborde pas sur septembre. Et c'est pour ça qu'on a besoin d'accélérer pour montrer la restitution, pour pouvoir preuve à l'appui, demander que très vite, qu'on ne soit pas pénalisés sur plus d'un mois, qu'on soit l'équivalent de Besançon, on va dire. Voilà. On va demander, mais autant que faire se peut, que l'hélicoptère francilien ne reste pas H24 à Issy-les-Moulineaux, notamment au début de septembre si on n'a pas la possibilité d'abréger la période. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Avez-vous d'autres questions ? Bien Madame Le préfet, vous avez épuisé non pas les Conseillers Départementaux, mais leurs questions pour l'instant. Bien, je vous remercie de votre intervention, du bilan et des réponses… Ah, excuse Bernard CORNEILLE.

M. CORNEILLE. Oui, merci Monsieur le Président. Oui, Madame la préfète, je voudrais vous évoquer un sujet qui tient en terminal 4. Vous l'avez évoqué tout à l'heure, en disant qu'on était en période de concertation et c'est un sujet qui nous tient à cœur, qui tient à cœur à tous les Seine-et-Marnais, puisque le projet vise à édifier finalement un deuxième aéroport. Puisqu'on attend de ce terminal qu'il y ait 40 à 50 millions de passagers dans les années à venir, c'est l'équivalent d'Orly, les pistes en moins. Mais c'est évidemment l'arrivée de nouveaux emplois, ce qui est bien justement par rapport au sujet que nous avons évoqué tout à l'heure. Mais ces emplois ce sont aussi de nouveaux habitants. Et les habitants vont s'installer dans ce nord-ouest Seine-et-Marnais, qui connaît déjà de graves difficultés, des fractures et on doit attendre de l'État, plus que jamais, d'autant que se profile la privatisation d'ADP. On doit attendre de l'État qu'il joue son rôle, le rôle de gendarme et de pourvoyeur, de pourvoyeur de fonds en quelque sorte, puisque depuis 1974 et l'arrivée de Charles de Gaulle, sur trois départements, c'est la Seine-et-Marne qui a bénéficié le moins de ses retombées économiques. Tout s'est passé essentiellement en Seine-Saint-Denis, dans le Val d'Oise. Or aujourd'hui, le T4 va s'installer en Seine-et-Marne, sur deux communes Seine-et-Marnaise : Mauregard et le Mesnil-Amelot. Donc on doit attendre de l'État, qu'il regarde très précisément ce qui se passe et qu'il fasse en sorte d'aider les collectivités, qu'il s'agisse du département, des intercommunalités concernées, mais aussi des communes qui vont accueillir… Les communes sont, je pense, sont prêtes à accueillir mais n'auront pas les moyens de le faire. Donc il va y avoir des problèmes de santé, des problèmes d'éducation, des problèmes de sécurité et il faut que l'État joue son rôle régalien et qu'il se préoccupe véritablement de ce territoire qui bouge déjà, mais qui va bouger plus fortement encore.

Mme LA PRÉFÈTE. Merci Monsieur le conseiller de votre question qui me permet, au-delà de la mention que j'ai faite tout à l'heure, d'évoquer un peu le suivi que nous opérons sur le T4. Vous avez raison, le T4 va être sur le territoire de la Seine-et-Marne. C'est-à-dire que le développement extrêmement lourd, on va le rappeler c'est l'équivalent d'Orly à peu près aujourd'hui, qui va impacter fortement le territoire de la Seine-et-Marne. Nous avons…, alors c'est un projet qui se trouve être en Seine-et-Marne, mais qui a une dimension régionale et même nationale, voire internationale. Concrètement, aujourd'hui nous travaillons sur les procédures, toutes les procédures d'autorisation, notamment environnementales, sont suivies par les services de la DDT en Seine-et-Marne. Et donc nous le suivons très attentivement, en

lien avec les territoires les plus immédiatement concernés si, comme c'est prévu. Ce projet a fait l'objet d'une concertation au plan régional, puisque la commission du Grand débat public, puisque les garants de cette concertation s'est fait sous l'égide de la Commission nationale du débat public. Et donc, au départ d'ADP avait justement prévu une concertation sur un territoire assez restreint et ce territoire a été fortement élargi par la demande de la Commission du grand débat. Cette concertation est terminée, je crois que la commission du débat a produit ses conclusions et elle est contradictoire en ce moment avec Aéroports de Paris. La particularité, vous l'avez soulignée, c'est ce que c'est ce sur quoi la Commission et les garants ont aussi mis l'accent. C'est qu'en fait, certes c'est un équipement d'Aéroports de Paris, mais par rapport aux passagers qu'il va drainer, aux emplois qu'il va drainer, cela va amener des nouveaux habitants et des circulations et une organisation spécifique en Seine-et-Marne, parce qu'on peut imaginer que cette extension va profiter davantage à la Seine-et-Marne. Comme sur le projet Disneyland, nous avons, parce que ça existait sur les premières phases, comme sur les dernières, nous avons un comité de suivi qui associe les élus du territoire, Conseil Départemental, les maires du territoire où se déploient Disney. Nous avons pensé qu'il fallait, à un moment ou un autre, associer pour le suivi de ce projet, et vous l'avez demandé Monsieur le Président, associer les élus du territoire. Donc le Préfet de Région qui suit plus particulièrement ces questions, y a pleinement adhéré et il l'a proposé à Aéroports de Paris. Je crois qu'eux l'ont aussi pleinement intégré, je crois que cela fera partie d'ailleurs des réponses par rapport au dialogue avec le territoire qu'ils vont apporter aux constats de la commission des suites du débat. Reste à délimiter quel est le périmètre. Parce que c'est le périmètre qui a été demandé pour la concertation, qui va jusqu'à l'Oise ? Ou est-ce que c'est un périmètre qui était celui auquel nous avions pensé dans un premier temps ? C'est-à-dire les EPCI directement concernés par Roissy, à la fois sur le 93, alors les Conseils Départementaux et les EPCI directement concernés. Donc ça faisait conseils départementaux du 93, du 95, du 77, un EPCI en 93, 1 en Val d'Oise et pour nous, on allait jusqu'à Meaux à peu près, voir Lizy-sur-Ourcq, ce n'est pas encore arrêté. Mais il y a une interrogation réellement, d'aller au-delà. Moi je serais plutôt partisan qu'on reste sur ce périmètre qu'on avait proposé initialement, parce que c'est quand même à ce niveau-là, que vont se concrétiser les conséquences de cet afflux de population et autres. Mais je ferais qu'une remarque à la suite de vos propos, un peu disjoints. Il est sûr que quand on fait des intercommunalités interdépartementales, comme dans le nord en particulier, et que parce que c'est la loi en politique de peuplement l'opération de l'ANRU, et qu'en fait on veut nous donner sur une opération dans les villages qui sont, je dis villages parce qu'ils ont quand même cette taille, il y a certes des communes de taille importante, mais il y a aussi beaucoup de villages qui n'ont pas les infrastructures. Plus de 1 200 logements sur la partie Seine-et-Marnaise, pour reloger dans le cadre d'opérations ANRU. Je pense que c'est totalement déraisonnable. Je m'y suis personnellement, fortement opposé. Contre l'élu, président Val d'Oisien, Président de la Communauté de Communes, parce que je pense que ce n'est pas raisonnable. Nous n'avons pas les équipements pour faire face à ces relogements de population et nous sommes descendus à 300, moi j'avais évoqué 200 mais on a fini à 300. Et ce sont des éléments auxquels il faut penser quand on construit des intercommunalités. Parce que je n'ai pas la maîtrise des financements des équipements, les fonds ANRU, ce sont quand même les élus qui les auront. Et ils relogent mais ils ne financent pas les équipements forcément en Seine-et-Marne.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Je crois que c'est un sujet très important et l'échange assez fondamental sur à la fois le besoin de développement et aussi de la nécessité de le maîtriser. C'est pour ça que le fait que ce comité de suivi puisse être mis en place, et je vous rappelle nous sommes en train de négocier une convention avec ADP et un certain nombre d'autres acteurs sur le secteur, pour justement anticiper et que l'on réponde le mieux aux besoins, qu'on limite les insatisfactions et que la Seine-et-Marne et que les Seine-et-Marnais puissent bénéficier à la fois des emplois, mais avec une nécessité certainement d'adapter une formation qui aujourd'hui

n'est pas encore connue et qui en tous les cas n'existait pas ou n'existe pas pour ces métiers d'avenir. Donc là il y a un enjeu extrêmement fort dans lequel le Département et la Préfecture doivent travailler de concert pour justement que cet enjeu soit aussi une réussite pour l'ensemble de Seine-et-Marnais.

Ce coup-ci, Il n'y a plus de questions ? Très bien, eh bien je vous remercie, Madame le Préfet, de votre intervention.

Je rappelle aux conseillers départementaux qu'ils ne doivent pas partir.

La séance est levée.